

APPEL À CANDIDATURES  
RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTISTIQUE MARS-AVRIL 2016

LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE PONTMAIN :

Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 150 m<sup>2</sup>, mais aussi des espaces de travail et de logement.

Ainsi, l'accueil en résidence de deux à trois artistes sur une période d'un mois à un mois et demi, est l'une des missions prioritaires du centre d'art et se renouvelle chaque année depuis mai 2000. Ce dispositif qui favorise la création d'œuvres originales est aussi l'occasion de multiplier les rencontres et les échanges avec le public.

Chaque résidence est suivie d'une exposition qui présente à la fois les œuvres produites durant cette période et des œuvres plus anciennes de chacun des artistes.

Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 900 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Le centre d'art contemporain de Pontmain est un service de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais qui bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Mayenne, de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Pays de la Loire).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE :

Durée : **Résidence de 6 semaines entre mars et avril 2016.**

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte.

La résidence sera suivie d'une **exposition du samedi 23 avril au dimanche 5 juin 2016.**

Conditions financières : 2500€ (comprenant les honoraires 1000 et les frais de production 1500 )

Publication : réalisé à la fin de l'exposition comprenant les photographies d'un professionnel et le texte d'un critique d'art.

Hébergement : logement au centre d'art (rénovation du bâtiment en 2010, offrant 3 chambres avec salle de bain, une pièce de vie commune : cuisine, salon, salle à manger et des espaces de travail).

Moyen de locomotion : En raison de la situation géographique, **un véhicule est indispensable pour cette résidence.** Des frais kilométriques à hauteur de 2 allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste sont pris en charge.

Rencontres avec le public : Dans le cadre de sa résidence, l'artiste est sollicité pour participer à des rencontres avec le public (milieu scolaire notamment, conférence tout public...).

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES COMPRENDRONT :

- Un Curriculum Vitae et une lettre de motivation.
- Un dossier de présentation du travail (sous un format papier, DVD ou par mail).
- Une enveloppe affranchie pour le retour de votre dossier s'il n'est pas retenu.
- Si vous avez mis en place un ou plusieurs ateliers d'arts plastiques ne pas hésiter à inclure une note à ce sujet.

> Date limite de **dépôt des dossiers avant le vendredi 9 juillet 2015.**

> Chaque candidat recevra une **réponse fin septembre 2015** (il est inutile d'appeler avant).

Pour plus de renseignements sur le centre d'art (photos et plans des espaces d'exposition), expositions, consultez notre site Internet dans la rubrique résidences d'artistes : [www.centredartpontmain.fr](http://www.centredartpontmain.fr) et notre Facebook pour quelques photos complémentaires.

ENVOI DES DOSSIERS PAR COURRIER OU PAR MAIL A :  
Stéphanie Miserey, Annaik Besnier  
Communauté de Communes du Bocage Mayennais  
1 grande rue - 53120 Gorrion  
[residencespontmain@hotmail.fr](mailto:residencespontmain@hotmail.fr)